



COMPTE RENDU DU CHSCT-M DU 22 AVRIL 2021

Monsieur De Normandie,

il est temps de prendre des décisions sans attendre les autres ministères !

Le CHSCT Ministériel du MAA, présidé par Patrick Soler, s'est déroulé en visioconférence. Étaient présent.es à cette réunion pour **la FSU** (membres et experts) : Laurence Brault, Philippe Béranger, Tony Dos Santos, Angélique Allès, Anne Le Queré, Frédéric Chassagnette, Hervé Parc, Eva Alcaniz, Aurore Mauceli.

L'administration était représentée par le SRH, la DGER (technique et SUP), La DGAL, la DGPE, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST), la coordonnatrice de la médecine de prévention.

Le président introduit la séance en précisant que si l'actualité *covid* sera discutée en première partie, des questions dites « ordinaires » sont enfin à l'ordre du jour de cette instance. En réponse à **notre déclaration liminaire**, il annonce que la possibilité de se réunir en demi-journée pour le prochain CHSCT-M est à l'étude, conscient que les débats toute une journée en *visio* sont éprouvants. La partie de l'ordre du jour concernant les risques chimiques et la présentation du cabinet Ergotec sur les abattoirs est reportée au prochain CHSCTM de juin 2021 l'ordre du jour étant trop conséquent.

1. Actualité de la crise sanitaire

En ce qui concerne la politique de la vaccination, le SRH confirme les annonces du gouvernement : Les agents peuvent désormais se vacciner si âgés de plus de 55 ans. Un partenariat avec *MFP services* est en cours de finalisation. Il y aura des facilités d'aménagement horaire pour se faire vacciner. **La FAQ de la DGAFP** a été mise à jour le 21 avril. Les instances locales doivent continuer à se réunir en matière de santé, sécurité et conditions de travail. **Enfin, la suspension du jour de carence - si Covid -, est prolongée jusqu'au 1^{er} juin. En revanche, pas de réponse sur la suppression du jour de carence, si les effets secondaires liés à la vaccination, nécessitent un arrêt de travail !**

La DGAL présente l'état des lieux :

- SIVEP . Quelques cas sont apparus dans les postes de contrôle mais pas de cluster. Toutefois la réorganisation du travail est compliquée de part une présence 24h/24 sur

certaines sites . La certification a été fortement perturbée et a pu toutefois être assurée à distance avec des vétérinaires présents sur d'autres postes frontaliers. De plus l'étroitesse des locaux pose problème du fait d'un recrutement massif . Le recours à des algécos est une solution temporaire, le site de Boulogne pose de nombreux problèmes et aucune solution n'est pour le moment envisagée.

- Les abattoirs : pas de cas hormis à l'abattoir de Saint-Gaudens où un cluster est apparu avec les ouvriers de l'abattoir avec seulement un cas au service vétérinaire. La DGAL n'était pas préparée à cette situation de cluster et des conséquences pour nos services.

Pour la FSU, la sollicitation du ministère auprès de *MFP Services* et de la médecine de prévention mérite des éclaircissements dans un contexte où cette dernière est totalement absente dans beaucoup de départements...

Pour la FSU, voilà plus d'un an que l'épidémie est apparue et le ministère navigue toujours à vue ! Pour les SIVEP, nous déplorons l'absence d'anticipation de l'administration concernant notamment l'étroitesse de locaux de plus l'arrivée du virus met en danger la santé des collègues avec des mesures barrières difficilement applicables. Pourtant nous avons alerté sur ce problème depuis plusieurs mois. Pour les abattoirs, les syndicats ont fait part de plusieurs cas non remontés au ministère, nous constatons que les directions tout comme la DGAL ferment les yeux sur les cas contacts dans les équipes des SV .

L'épidémie met en évidence le manque d'effectif dans ces structures, les remplacements deviennent ingérables. Les équipes ressentent une démission du ministère qui leur laisse gérer comme elles peuvent les situations de remplacements. Nous invitons les collègues à faire valoir leur droit de retrait et à nous contacter si nécessaire.

2. Bilan de la cellule de discrimination

Le SRH nous présente un document avec essentiellement un chiffrage de la situation. Pour 2020, 41 signalements, la moitié pour harcèlement moral et principalement des femmes de catégories A . Les signalements concernent des atteintes à la Santé/Sécurité/Conditions de travail pour 73 % des cas . La plaquette de communication de cette cellule va aussi être mise à jour pour inclure la possibilité d'être mis en relation avec un.e avocat.e dans les 12 heures après signalement.

Pour la FSU, l'augmentation très importante (+340%) du nombre de cas est très inquiétante, d'autant plus que bon nombre de collègues ne connaissent pas la cellule et que plusieurs collègues craignent de faire appel à celle-ci du fait de l'impact possible sur leur carrière. Nous demandons pour l'amélioration du suivi des dossiers la création d'un groupe de travail sur ce sujet.

3. Présentation des rapports des ISST 2019 & 2020

La crise sanitaire n'a pas permis l'année dernière aux ISST de présenter leur rapport. Leur coordinateur a ainsi synthétisé lors de cette séance le bilan de leurs activités sur les deux ans. Les ISST ont participé à plus de 700 CHSCT/CoHS en 2020, soit 3 fois plus qu'en 2019 et ce en raison notamment du déploiement de la visioconférence. Si la crise sanitaire a occupé une très grande partie de leurs activités, les ISST ont cependant travaillé sur les thématiques du Plan National de Prévention - à savoir les risques professionnels

spécifiques au *Brexit*, les risques chimiques, le nouveau parcours en formation initiale des agents de prévention -, tout en tentant de conforter leur réseau (partenariat avec l'ISST de FranceAgriMer).

Pour la FSU, si ces rapports contribuent à une meilleure photographie de la Santé Sécurité au Travail au sein du MAA, ils ne doivent pas masquer deux carences importantes de notre administration. **Jusqu'à présent, l'article 28 du décret 82-453** - relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique -, **n'est pas appliqué, à savoir le rapport annuel de la médecine de prévention**, tout comme l'article 61 de ce même décret (rapport annuel sur la santé sécurité et conditions de travail). **La FSU** attend que ces deux rapports soient présentés au CHSCT-M, surtout quand on connaît la difficulté qu'ont les agent.es à saisir leur médecin de travail dans nombre de structures. En matière de communication, l'activité des ISST est publiée sur l'intranet du ministère. Or son accès n'est toujours pas sécurisé. Enfin, à travers des éléments cités dans le rapport des ISST, **la FSU relève que** :

- des structures n'ont toujours pas mis en place un véritable plan de prévention ;
- l'engagement des agents de prévention nécessite une meilleure reconnaissance ;
- pendant la crise sanitaire, des personnels ont été particulièrement sollicités comme les infirmier.es ou encore les agents avec des missions liées à l'informatique ;
- la nécessité d'analyser de manière approfondie la mise en place de la continuité pédagogique s'avère urgente ;
- les risques biologiques - hors *Covid* - n'ont pas été assez mis à l'ordre du jour dans les instances locales (alors que les SG ont été formé.es par les ISST à ce sujet) ;
- les demandes de crédits octroyés par le CHSCT-M ne sont pas suffisamment évoquées dans les instances locales.

4. Brexit

- La DGAL nous signale une amélioration des échanges vers le Royaume Unis , seul 10% des lots sont bloqués et 1,5% se voient octroyer un refus sur les 21833 contrôles . La DGAL nous informe des difficultés pour la dernière tranche de recrutement à savoir 106 ETP qui ne sont par couvert par le PLF. Ces emplois ne sont donc pas pérennes pour le moment. La difficulté réside sur la baisse des flux venant du Royaume Unis mais celle-ci est compensée par un temps de contrôle beaucoup plus long que prévu . L'objectif est de stabiliser ces emplois.

- Intervention du cabinet ergotec. Présentation de l'étude réalisée en février 2021 :

L'activité en termes de flux est faible par rapport au prévisionnel mais en croissance constante, elle reste très inférieure sur les périodes de nuit et sur les week-ends. Les remontées quotidiennes (Avant-midi / Après-midi) ne sont pas assez précises pour analyser finement la charge de travail et ses variations sur 24 heures . Cette faible charge de travail a permis une montée en compétence progressive et collective des agents .

Sur le plan de l'organisation, les retards, le travail dans « l'urgence », les tensions ponctuelles et la complexité de traitements ont engendrés de nombreuses difficultés. (voir la liste des difficultés organisationnelles et fonctionnelles.

- Le Directeur régional adjoint à la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts de France signale que la plupart des difficultés sont résolues tels que le paiement des heures de nuit, le dévidoir de scotch qui avait occasionné un accident, les locaux sont vastes

Pour la FSU :

- Le BREXIT aurait mérité à lui seul un CHSTM ;
- Les propos tenus par le Directeur régional adjoint à la DRAAF des Hauts de France sont inadmissibles dans une instance où la santé et la sécurité des agents sont la priorité. Nous invitons ce directeur à faire des remplacements de collègues quelques semaines afin de mieux percevoir les risques encourus et la réalité du terrain.
- Si quelques difficultés se sont amoindris depuis février, un bon nombre reste en suspend. Sur certains sites les agents sont présents la nuit pour un trafic inexistant , mais selon la DGAL, c'est un problème politique, le port doit rester ouvert 24h/24 surtout à l'approche des élections.

MAIS QUE FAIT NOTRE MINISTRE !

La santé des agents ne l'inquiète visiblement pas beaucoup !

5. Groupe de travail "bruit abattoir"

L'ISST nous a présenté l'objectif de ce groupe qui va se mettre en place prochainement avec 2 représentants du personnel , la représentante de la DGAL et quelques autres intervenants. L'objectif consiste à :

- un état des lieux et les conséquences du bruit sur la santé des agents ;
- Réduire le bruit à la source ;
- Réfléchir sur les EPI et les moyens de nouveaux moyens de communication.

Pour la FSU, nous nous félicitons de l'avancé de ce sujet que nous portons depuis plusieurs mois.

Le plan de relance pour les abattoirs est l'occasion d'améliorer sensiblement les conditions de travail de l'ensemble des intervenants comme la soulignée madame la Secrétaire Générale dans son courrier du 1er mars.

La séance est clôturée à 18h00 avec cette précision du SRH : le prochain CHSCT-M risque de ne pas se tenir à la date annoncée (10 juin 2021).

POUR INFO - les membres FSU au CHSCTM :

Laurence Brault, Tony Dos Santos, Philippe Béranger,

Olivier Gautié, Angélique Allès, Anne Le Queré.